

BP JEPS « Activités équestres »

mention tourisme équestre

➤ Le métier

La formation prépare au diplôme de moniteur de tourisme équestre (niveau IV). L'objectif est de former, techniquement et pédagogiquement, des moniteurs et de leur transmettre un ensemble de connaissances théoriques et de savoir-faire afin qu'ils puissent, de façon autonome :

- **Encadrer les activités** : il prépare son action d'animation, d'initiation ou d'enseignement, il réalise et met en œuvre son action d'animation, d'initiation ou d'enseignement pour tous publics, il veille à la sécurité des pratiquants et des tiers et de lui-même.
- **Accueillir, animer, promouvoir** : il accueille le public, il anime la structure, il assure la promotion des activités.
- **Soigner, entretenir et assurer la maintenance** : il participe aux soins journaliers et périodiques des équidés, il participe à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations.
- **Valoriser la cavalerie** : il évalue la cavalerie, il travaille la cavalerie en fonction de l'activité envisagée.
- **Organiser et gérer la structure** : il participe à l'organisation des activités de la structure, il planifie et coordonne les activités, l'utilisation des équidés, du matériel et des installations, il participe à la gestion administrative, il participe à la gestion financière.

➤ Où exerce-t-il ?

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations ou d'entreprises relevant du secteur commercial, de structures relevant des pouvoirs publics ou d'établissements spécialisés.

➤ Conditions d'accès à la formation

- Être **âgé(e) d'au moins 18 ans**.
- Avoir **réussi aux exigences techniques préalables** d'entrée en BPJEPS mention tourisme équestre **ou** avoir obtenu la CEP2 tourisme équestre (s'adresser à la Commission Nationale Paritaire de l'Emploi-Entreprises équestres-CNPE). Les candidats intéressés devront s'inscrire sur la session CEP2 sur le site internet : CPNE.org.
- Avoir **l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou Premiers Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)**.
- Avoir le **niveau galop 7**.
- Avoir un **certificat médical de non contre-indication à l'enseignement et à la pratique des activités équestres** datant de moins de trois mois à l'entrée en formation.
- Réussir les **tests de sélection** organisés par notre centre de formation basés sur la motivation et le projet professionnel.
- Avoir **une structure d'alternance et un financement** de formation.

➤ Epreuves de sélection

Une **épreuve écrite** sur un sujet en lien avec l'animation permettant d'évaluer les connaissances en animation et la capacité à organiser ses idées à l'écrit et à les argumenter (durée : 2 heures).

Un **entretien** de sélection destiné à repérer la motivation, la cohérence du projet professionnel, l'expérience en animation et le financement prévu (durée : 30 minutes).

La commission pourra échanger avec le candidat concernant l'essai rendu lors de l'épreuve écrite.

Un **test pratique à cheval** : dressage, saut... d'une durée moyenne de 3 h.

➤ Contenu de la formation

Les contenus de formations sont en lien avec les 10 Unités Capitalisables du BP JEPS, soit 630 heures répartis comme suit:

- ✘ UC 1 : Être capable de **communiquer** dans les situations de la vie professionnelle 19,5 h.
- ✘ UC 2 : Être capable de prendre en compte les **caractéristiques des publics** pour préparer une action éducative 17,5 h.
- ✘ UC 3 : Être capable de **préparer un projet** ainsi que son évaluation 28 h.
- ✘ UC 4 : Être capable de **participer au fonctionnement** de sa structure 35 h.
- ✘ UC 5 : Être capable de **préparer une** action d'animation équestre 50 h.
- ✘ UC 6 : Être capable d'**encadrer un groupe** dans le cadre d'une action d'animation équestre 100 h.
- ✘ UC 7 : Être capable de **mobiliser les connaissances** nécessaires à la conduite des activités équestres 20 h.
- ✘ UC 8 : Être capable de **conduire une action éducative** en tourisme équestre 100 h.
- ✘ UC 9 : Être capable de **maîtriser les techniques** liées aux activités équestres de la mention 250 h.
- ✘ UC 10 : Être capable d'**organiser** et de mettre en œuvre une compétition équestre 30 h.

➤ Durée de la formation

20 mois, d'octobre 2016 à juin 2018.

➤ Coût

12 euros de l'heure/stagiaire soit 7 560 euros pour un parcours complet + 50 euros de frais d'inscription.

➤ Certification

La validation des 10 Unités Capitalisables se fait au cours de la formation sous forme de :

- réalisation de dossiers,
- soutenances,
- évaluations pédagogiques en animation,
- évaluations écrites,
- épreuves techniques à cheval.

Pour chaque épreuve, les membres des commissions transmettent des documents d'évaluation au Jury Régional DRDJSCS afin que celui-ci puisse statuer.

Contact au CPA Lathus

Claudie GIRAULT
Secrétaire du Service Formation
Qualifiante en Animation
05.49.91.87.14
formation@cpa-lathus.asso.fr

Formation soumise à
habilitation DRDJSCS
Site de Poitiers

